

AFFAIRE N°9 - Acquisition du surplus de la propriété TECHER située à Montgaillard.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 juin 1973, autorisation m'avait été donnée de faire l'acquisition de la majeure partie d'une propriété située à Montgaillard, appartenant à M. TECHER Henri.

L'intéressé s'était en effet réservé à l'époque, 10 hectares sur lesquels sont implantées deux cases "TOMI" de type F4.

Cependant, M. TECHER m'a fait savoir récemment qu'il avait décidé de vendre le surplus de sa propriété et m'a proposé l'ensemble pour le prix de 130 000 F.

Il est à noter que ces 10 ha constituent le bas de la propriété et se situent en bordure du chemin du Cimetière dont l'aménagement a été réalisé depuis.

Compte-tenu de l'intérêt certain que présente cette opération, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition du terrain TECHER pour la somme de 130 000 F et à régler au Notaire chargé de la rédaction de l'acte, les honoraires correspondants.

La dépense sera prélevée sur le Chapitre 901 - Article 310 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et de l'Urbanisme :

Commission des Finances : Favorable, prix intéressant.

Commission de l'Urbanisme : Favorable, bien que non utile à court terme, cette acquisition constitue une bonne réserve foncière à long terme.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Qu ADOPTE A L'UNANIMITE

Paul Pour le Préfet et par délégation

L. Durand Secrétaire des Finances
et des Collectivités locales

Signé: Paul PASTOR

Paul copie conforme

St. Denis le 7 juin 1977

J. LACOSTE Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE